

ABONNEMENT.

Saumur.
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 NOVEMBRE 1884.

SORTONS - EN

Au-dessous des doctrines, des systèmes
 et des controverses, il y a les faits : et quand
 les faits crèvent les yeux, il n'y a pas à dire
 qu'on ne voit pas.

Or, le fait actuel, le fait indéniable, le fait
 patent est la détresse grandissante de l'agri-
 culture, de l'industrie et de toute production
 en général. Le salaire est atteint et la cause
 du producteur devient celle du peuple entier
 et finalement celle de la faim.

Un ordre du jour pur et simple, complai-
 samment voté par une majorité de législa-
 teurs accroupis devant le pouvoir, n'empê-
 che pas la crise économique d'être palpi-
 tante, le travail national d'être aux abois et
 l'ouvrier de souffrir.

En pareille occurrence, nul n'a le droit
 d'être obstinément attaché à une école et le
 devoir à remplir n'a pas de nom particulier ;
 c'est le secours à ceux qui souffrent, c'est la
 protection de ceux qui succombent.

Comment cela s'appelle-t-il ? Je n'en sais
 rien, et je ne le cherche pas : ce serait perdre
 mon temps, dans un moment où chaque
 minute a sa valeur.

Que se passe-t-il, en effet, sous les yeux
 de tous et de quels désastres ne sommes-
 nous pas les témoins ?

Il y a deux choses à constater : la pre-
 mière, c'est que le Nouveau-Monde se pré-
 pare à dévorer l'Ancien-Monde, et que la
 concurrence, qui naguère n'était qu'euro-
 péenne, est devenue universelle.

La seconde, c'est que nul effort n'a été
 tenté pour mettre la France à l'abri de l'in-
 vasion, et que les pouvoirs publics se croi-
 sent les bras, devant une calamité profonde
 et immense.

Quand on interpelle les ministres, ils
 nient la crise ou se déclarent incompetents,
 et il se trouve des majorités pour répondre
 qu'ils ont raison et que jamais la Républi-
 que n'aura tort.

Voilà ce que la France a gagné à confier
 le soin et la garde de ses intérêts à cette
 pléiade de procéduriers, de faux docteurs,
 d'apothicaires et de demi-savants qui n'ont
 rien de commun avec les intérêts vitaux
 d'une grande nation et qui ne comprennent
 pas qu'il y a des actes de justice supérieurs
 à la souveraine doctrine du *laissez faire, laissez passer*.

Ah ! sans doute, il est commode de dire à
 ses mandataires : « Arrangez-vous comme
 vous pourrez : quant à nous, nous n'y pou-
 vons rien ; » mais un tel langage est coupable,
 car il est la négation des prérogatives
 même du législateur, des droits de l'auto-
 rité et des devoirs de la puissance.

Il n'est pas admissible que la France soit
 étouffée par l'Amérique et que nous ayons à
 demander à l'Allemagne la permission de
 ne pas mourir. Le patriotisme s'indigne et
 se révolte en face de ces alternatives.

Les peuples de l'Europe se mettent en
 garde contre le cosmopolitisme industriel et
 relèvent leurs frontières ; nous sommes seuls
 à ne rien changer à notre régime économi-
 que et à compter sur le temps pour dissiper
 l'orage et calmer la tempête ; mais tels sont
 l'orage et la tempête qu'il n'y a plus de for-
 ces capables de résister à ces terribles cou-
 rants qui couvrent le sol de ruines et laissent
 après eux la désolation.

Que deviendra le travail ; quel sera l'ave-
 nir de tout le peuple, que sera bientôt la
 France, si des actes de virilité et de courage
 ne remettent pas les choses à leur place ?

Il ne s'agit pas, à l'heure présente, de
 faire ou de renouveler des promesses qui
 n'ont jamais été que des hypocrisies ou des
 mensonges. Quand on aime la Démocratie,
 on la sauve, et pour la sauver on se met à
 l'œuvre.

Mais de quoi sont-ils capables tous ces
 politiciens de hasard, qui ont pris le budget
 de la France à 2 milliards 500 millions, qui
 l'ont porté, en sept ans, à 3 milliards 50 mil-
 lions, à force de prodigalités, et qui déclarent
 aujourd'hui ne pouvoir faire une économie
 et une réforme ?

La contribution moyenne s'élève, par

tête, à 445 fr., et l'on veut que le travail
 national trouve en lui-même la force de ré-
 sister à un assaut général de l'Amérique et
 de l'Europe !

Il n'est pas de folie plus radicale et d'in-
 justice plus odieuse.

Ceci posé, il nous reste à conclure et à
 donner un conseil pratique et facile à suivre :

Que tous les hommes de bonne volonté
 se rapprochent et s'unissent pour constituer
 une *ligue des intérêts nationaux et populaires* !

Qu'ils dressent ensemble les cahiers de
 leurs doléances et le programme de leurs
 revendications.

Qu'après cela ils choisissent leurs man-
 dataires et qu'ils leur donnent mission de
 remettre de l'ordre dans les finances, de ra-
 mener la confiance, de pourvoir à une meil-
 leure organisation sociale, et d'assurer au
 travail un avenir de paix et de sécurité ! Si
 c'est là un mandat impératif, il aura du
 moins le mérite d'être honnête, loyal, pa-
 triotique et chrétien, et ceux qui l'accepte-
 ront feront acte de dévouement.

Il y a, Dieu merci, en France, assez
 d'hommes de cœur pour embrasser, avec
 résolution, la cause des travailleurs et du
 peuple : c'est dire que, pour être sauvé, le
 peuple n'a qu'à vouloir et à faire.

Le temps n'est pas aux discours, mais à
 l'action : que chacun soit debout et à son
 rang.

Marquis D'AURAY.

Chronique générale.

Le Sénat a continué samedi la discussion
 de sa loi électorale.

Deux amendements ont été rejetés, celui
 de M. Naquet demandant l'élection des sé-
 nateurs au scrutin de liste par le suffrage
 universel, et celui de M. Griffie demandant
 l'élection des délégués par chaque canton
 au lieu de chaque commune.

Nous avons entendu à ce sujet M. Wal-
 deck-Rousseau soutenir une thèse singu-
 lière. Il prétend que le suffrage par délé-
 gués est plus démocratique que le suffrage

direct. Avec cette théorie, le ministre devrait
 être partisan de l'élection des députés par le
 suffrage à deux degrés ; pourquoi ne le pro-
 pose-t-il pas ?

A la Chambre, l'amiral Peyron a de-
 mandé un nouveau crédit de 3,460,000 fr.
 pour envoyer des renforts au Tonkin, en
 attendant que la commission demande 30
 ou 40 millions pour une grande expédi-
 tion.

L'envoi de renforts est, paraît-il, très-
 urgent. D'après les dépêches que l'on verra
 plus loin, les Chinois nous ont attaqué soit
 au Tonkin, soit en Chine. Nous les avons
 repoussés ; mais nous n'avons pu faire que
 cela ; et nous constatons une fois de plus
 que depuis un mois nous sommes sur la dé-
 fensive au lieu d'attaquer. Cet état de cho-
 ses ne peut se prolonger qu'à notre détri-
 ment ; car si nous restons sur la défensive,
 les Chinois peuvent nous occuper des an-
 nées, sans que la guerre finisse.

La commission des pétitions a trouvé un
 singulier moyen de rétablir l'équilibre du
 budget. On sait que les indemnités aux vic-
 times du 2 décembre nous ont déjà coûté
 assez gros. Or, la commission vient d'inten-
 ter les indemnités aux victimes de la pre-
 mière République. Mais, entendons-nous ;
 les victimes de la République, ce ne sont pas
 les familles dont les membres ont été guil-
 lotinés par les Marat, les Robespierre, les
 Danton, les Fouquier, les Hébert, etc. Ce
 sont les familles des républicains qui se
 sont entrecoupés le cou en ces jolis temps
 pour la plus grande affirmation de la fra-
 ternité. C'est ainsi que la commission de-
 mande qu'on prenne en très-sérieuse consi-
 dération la demande de pension formulée
 par la famille de Camille Desmoulins.

A demain l'indemnité pour la descen-
 dance de Carrier ou de Fouquier-Tinville.

ON EN A ASSEZ !

Dans un des couloirs de la Chambre, un
 député ministériel disait vendredi qu'à une

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

XX

Quand il entra dans l'enclos, Jean regarda de
 tous côtés, et ne vit pas son oncle. Il fallait atten-
 dre.

— J'attendrai ici en me promenant, grommela-t-
 il, plutôt que de rentrer à la maison pour y retrou-
 ver les sornettes de Gothon et la mine piteuse de
 Baptiste.

Mille souvenirs l'avaient ressaisi. Les mots énig-
 matiques qu'il venait d'entendre le poursuivaient,
 et une vague inquiétude se mêlait à cette joie de
 revoir sa Merlière et son oncle qui, tout à l'heure,
 régnait sans partage dans son âme. Il marchait
 dans le grand jardin, la tête basse, prenant une
 allée, puis une autre, au hasard.

Tout à coup, ayant levé les yeux dans la direction
 du bois, il aperçut sous la tonnelle un coin de robe
 bleu. Il eut comme peur, et se jeta entre deux
 rangées d'énormes groseillers, pour s'y cacher.

— La demoiselle ! dit-il. Elle existe ! la voilà !
 Il jeta un coup d'œil sur ses vêtements.

— Elle m'a peut-être vu. Et dans quelle tenue ?
 un bouton de moins, et la poussière d'une lieue de
 chemin sur mes bottes... Je ne puis pas me présen-
 ter comme cela devant elle... Mais qu'est-ce que
 c'est que cette demoiselle ?

La curiosité l'emporta sur l'amour-propre : le
 lieutenant leva la tête au-dessus des groseillers, et
 regarda. La « demoiselle » était assise sur le banc
 de la tonnelle. Mais, de l'endroit où il se trouvait,
 Jean ne pouvait apercevoir, à cause des treillages
 tapissés de lierre qui la cachaient en partie, que le
 bas de la robe de la jeune fille et l'une de ses
 mains qui tenait, quoi ?... sa propre lettre, à lui,
 Jean de Trémière.

— C'est trop fort, murmura-t-il. Elle a ma lettre
 à la main. Je ne me trompe pas, je reconnais l'en-
 veloppe.

Jean fit quelques pas dans le sentier, de façon à
 pouvoir découvrir le visage de la mystérieuse in-
 connue.

— Oh ! la jolie personne, dit-il.

Mais presque aussitôt il fut frappé d'une illumina-
 tion subite : un cri, comme un sanglot sortit de
 sa poitrine.

— Phanette ! cria-t-il.

Et, chancelant, il s'enfuit vers la Merlière. Le
 sang lui battait les tempes. Il sentait dans son cœur

l'ancien amour qui vivait tout entier. Une angoisse
 nouvelle se mêlait en lui à toutes les douleurs du
 passé subitement ravivées : dans son trouble,
 cherchant à s'expliquer la présence de Stéphanette,
 il s'imagina que son oncle, poussé par une bonté
 naturelle devenue faiblesse avec l'âge, avait oublié
 le crime qui creusait un abîme entre cette jeune
 fille et lui, et l'avait attirée à la Merlière, pour la
 sortir de l'état misérable où elle était, et aussi
 dans l'espoir qu'elle y retrouverait quelque jour son
 neveu, que Jean oublierait tout également, épouse-
 rait Stéphanette, et viendrait avec elle animer la
 solitude de la vieille maison. Cette idée étrange lui
 apparut en ce moment avec un caractère d'évi-
 dence.

— Voilà pourquoi, se dit-il, mon oncle me
 rappelait, voilà pourquoi il me priait de demander
 un congé. Est-il possible !

Il souffrait de cette pensée.

— Une honte après tant de malheurs ! mur-
 mura-t-il.

Le temps lui manqua pour apercevoir toutes les
 inavouables d'une pareille supposition.

Son oncle venait à lui, les bras tendus.

Il s'avancèrent l'un vers l'autre, Jean le visage
 bouleversé, le marquis souriant.

Quand ils se rencontrèrent, le jeune homme
 regarda le vieillard avec une expression d'angoisse
 profonde :

— Je sais tout, dit-il, je l'ai vue, elle est là.

— Qui as-tu vu ? dit M. de la Hansaye, qui com-
 prit de suite ce qui était arrivé.

— Phanette ! mon oncle, Phanette à la Merli-
 nière, chez vous, devant moi ! Ô mon oncle, qu'a-
 vez-vous fait ?

— Mais, mon ami, une chose toute simple.

— Que dites-vous, mon oncle, interrompit le
 jeune homme, c'est ici le dernier endroit où je me
 serais attendu à la rencontrer !

— Mon cher enfant...

— Oh ! je sais ce que vous allez me dire, que
 votre pitié pour elle, votre désir de me revoir près
 de vous, vous ont fait agir de la sorte, que vous
 vouliez par elle m'attacher ici, mais c'est impos-
 sible, vous auriez dû penser que c'était impossible...
 Avez-vous donc oublié, ajouta Jean d'une voix
 pleine de larmes, que l'honneur, hélas ! l'honneur
 me commande de la fuir ?

— Oh ! Jean, dit le marquis d'un ton de re-
 proche.

— Il faut que je parte, continua Jean. Nous ne
 pouvons plus nous entendre. Vous avez cru pou-
 voir, par générosité, je le sais, recevoir cette jeune
 fille... moi je ne dois, ni ne puis vous imiter, je
 m'en vais...

— Ah ça, mon bon enfant, mais tu n'y es pas du
 tout ! s'écria le marquis en riant et en serrant dans
 ses mains les mains tremblantes du lieutenant.

réunion agricole il avait voulu haranguer ses électeurs. Ceux-ci lui ont crié rudement : « On en a assez de votre République ! » Le député déconfit racontait son aventure à ses collègues, et plusieurs d'entre eux pour le consoler lui ont avoué : « On nous en a dit autant ! »

L'AFFAIRE DE MONTCEAU-LES-MINES.

Le conseil s'est occupé samedi des événements qui viennent de se passer à Montceau-les-Mines.

Deux jours auparavant, on avait surpris un nommé Guesloff, manouvrier, déposant une boîte de dynamite auprès de la maison habitée par le sieur Etienne, marquer, employé aux mines de Blanzay.

Vendredi soir, le sous-lieutenant de gendarmerie et le commissaire de police étaient en embuscade auprès de cette maison, avec des gendarmes, lorsque Guesloff, armé d'un revolver et accompagné de deux autres hommes, se précipita sur le brigadier et lui transperça le bras d'un coup de revolver.

Deux gendarmes furent également blessés.

Choffle, un des gendarmes, reçut une balle dans la poitrine, Popin, dans le sein gauche ; quant à Guesloff, il fut, à son tour, blessé, par les gendarmes, d'une manière grave, à la tête et à l'épaule droite.

Il fut immédiatement arrêté et écroué. Samedi matin, le préfet et le procureur de la République se sont rendus sur les lieux pour commencer une enquête.

LES ANARCHISTES.

Jeudi, le placard anarchiste suivant a été affiché dans les rues de Paris :

AVIS

Aux électeurs contribuables.

Citoyens,

Il est temps de déjouer les complots opportunistes.

Le directeur des chinoiseries ministérielles par excellence, Ferry, disait dernièrement à la commission du budget :

« Messieurs, vous ne pouvez pas échapper à de nouveaux impôts. Il n'en faut point parler maintenant, à cause de la période électorale qui va s'ouvrir. Mais, une fois les élections faites, nous y reviendrons fatalement. »

Sorties de la bouche d'un fourbe, ces paroles expriment bien le retour prochain des scènes déplorables qui ont ensanglanté la Corse, et une aggravation d'impôts au lendemain des élections.

Cependant vous pouvez encore, citoyens, en prêtant main forte à la « grève des contribuables », nous débarrasser de 363 bandits qui trônent au Palais-Bourbon et décider du sort des élections.

Quand les vampires qui nous gouvernent ne pourront plus nous faire la guerre à nos dépens, ils consentiront peut-être à déposer en d'autres mains les clefs de la caisse publique, dès lors sans intérêt pour eux.

En tout cas, s'ils hésitent, nos « vengeurs » sau-

ront bien faire justice de leur refus en exécutant un à un toute la vermine opportuniste.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

A reproduire et afficher dans toutes les communes de France.

Voilà les menaces ; à quand la dynamite ?

LE CHOLÉRA A PARIS.

Samedi, 42 nouveaux cas de choléra se sont produits à Paris. L'épidémie n'est pas circonscrite dans certains quartiers, comme dans les périodes précédentes : elle paraît disséminée dans toute la ville.

Il y a évidemment une aggravation ; mais qu'on ne prenne pas peur pour cela. Le meilleur des préservatifs, selon nous, est le courage ; quand on tremble, quand le moral est affaibli par l'appréhension du danger, on est dans de détestables conditions pour affronter l'épidémie.

LE CHOLÉRA

OPINION DU DOCTEUR BROUARDEL.

Un rédacteur du *Matin* s'est rendu chez le docteur Brouardel, vice-président du conseil d'hygiène, pour lui demander de vouloir bien lui fournir, au sujet de l'invasion du choléra à Paris, tous les renseignements en sa possession.

Nous croyons intéressant de reproduire la conversation qu'il a eue avec l'éminent professeur de la Faculté de Médecine :

LES PREMIERS CAS DE CHOLÉRA.

— Êtes-vous d'avis, docteur, que le choléra signalé aujourd'hui à Paris soit bien le choléra asiatique ?

— Je crois que le doute n'est pas possible, quoique le conseil d'hygiène n'ait pu faire encore son enquête sur les origines du choléra à Paris. Nous sommes en présence du choléra asiatique ou épidémique.

— Où se sont produits les premiers cas ?

— Dans le quartier Sainte-Marguerite, dans un milieu de chiffonniers, dans un quartier sale tout préparé pour recevoir et propager l'épidémie.

— Vous ignorez encore qui a pu apporter cette terrible maladie dans la capitale ?

— Il est presque toujours difficile de déterminer qui a pu apporter le choléra. Ainsi, à Toulon, nous ne sommes jamais arrivés à bien le savoir. Cependant, il est à présumer qu'il a pu être apporté dans quelques tas de chiffons.

LE CHOLÉRA NE VIENT PAS DU MIDI.

— On a remarqué que toutes les épidémies de choléra dont Paris a souffert n'étaient pas venues du Midi.

— En effet, presque toujours le choléra est arrivé à Paris, du Nord, de l'Est ou de l'Ouest ; une fois de Calais, une autre fois d'Allemagne ; mais, je le répète, jusqu'à présent, nous ne pouvons rien préciser.

Parmi les chiffons accumulés rue Sainte-Marguerite dans toutes ces maisons, s'en

trouvait-il venant d'Yport, de Nantes ou de Marseille ? Il sera même peut-être difficile de le savoir.

— Mais le choléra n'a-t-il pas sévi à Aubervilliers ?

— Parfaitement, et peut-être a-t-on eu tort de ne pas signaler son apparition.

LE CHOLÉRA PENDANT L'HIVER.

— N'est-il pas heureux que le choléra ne soit venu qu'au moment de l'hiver ?

— Oui, le choléra est un mal du Midi qui se développe, qui flambe à la chaleur et qui couve en quelque sorte pendant l'hiver.

Il est certain que le choléra, à cette époque, se développera beaucoup moins qu'il ne l'eût fait aux mois de juillet ou d'août.

Il faut même bien le dire à la population parisienne, le danger est bien moins grand maintenant qu'il ne l'eût été pendant l'été.

— On ne peut préjuger quelle pourra être la durée de l'épidémie ?

— Le choléra a des caprices étranges. Cependant, en 1865, il est venu à Paris à cette époque et n'a quitté la capitale que vers l'automne de 1866. Cependant, il y a tout lieu d'espérer que le mal cette fois durera moins longtemps. D'ailleurs, les grands travaux faits à Paris, les grandes voies percées, l'ont beaucoup assaini, et on peut être certain que nous aurons moins à souffrir que jamais. Du reste, depuis 1832, toutes les épidémies de choléra ont été en diminuant d'intensité.

LES PRÉCAUTIONS A PRENDRE.

— Vous allez sans doute indiquer à la population les précautions qu'elle doit prendre ?

— Non-seulement nous allons les indiquer, mais nous allons même les prescrire. Je suis d'avis que chaque propriétaire soit obligé, au moins deux fois par semaine, de faire désinfecter la fosse de sa maison avec du sulfate de cuivre. En revanche, je pense qu'il ne faut vider les fosses que le moins souvent possible, car les vidanges allant à l'égout, on ne doit pas infecter la Seine.

La question de l'eau, en ce moment, est même d'une gravité exceptionnelle. — Recommandez à vos lecteurs de ne jamais boire de l'eau avant de l'avoir fait préalablement bouillir.

C'est la précaution la plus nécessaire à prendre pour ceux qui n'ont pas le moyen d'acheter des eaux minérales.

— Mais est-on prêt à parer à toutes les éventualités ?

— Il va falloir une grande activité et une grande bonne volonté de la part de tous. Du reste, demain, tous les fonds nécessaires seront demandés au conseil municipal, qui les votera sans nul doute. Enfin, je compte beaucoup sur l'initiative privée et sur le dévouement du corps médical de Paris.

LE CHOLÉRA EN EUROPE.

— Pensez-vous, docteur, que le choléra s'étendra encore ?

— Certainement ; il sillonnera toute l'Europe, aucun pays n'en sera indemne. Le pauvre Fauvel, qui vient de mourir, avait jadis rendu un grand service à l'hu-

manité ; tant que la commission sanitaire de Suez a respecté ses prescriptions, nous n'avons pas eu le choléra. Vous voyez ce qui s'est passé depuis que les Anglais sont les maîtres en Égypte — et se sont moqués des règlements.

— Votre avis est donc que la prophétie du docteur Koch se réalisera ?

— Elle se réalisera si bien que le choléra ira en Allemagne.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante :

Hanoi, 7 novembre.

« Quelques bandes de pirates ont été dispersées sans pertes pour nous. »

« Les Chinois ont essayé de renouveler leur attaque sur Tuyen-Quan ; ils ont été facilement repoussés. »

« De notre côté, un seul blessé à bord de l'*Eclair*. »

« Les restes du commandant Rivière et du chef de bataillon Berthe de Villers sont partis, le 30 octobre, par le transport le *Tarn*. »

» BRIÈRE DE L'ISLE. »

Le ministre de la marine a reçu en même temps la dépêche suivante :

Kelung, 7 novembre.

« Le 2 novembre, attaque par un millier de Chinois du seul ouvrage qui commande la route de Tamsui. »

« La garnison, sous les ordres du capitaine Leverger, a repoussé l'attaque avec une grande vigueur et a eu un succès complet. »

« L'ennemi s'est retiré et a éprouvé de grandes pertes, après trois heures de combat. »

« Nous avons eu un seul blessé sans gravité. »

» COURBET. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 novembre.

Le marché n'est plus aussi effrayé qu'il était hier. Les Rentes et les principales valeurs de crédit sont en reprise.

Le 3 0/0 est à 78.47 1/2, l'amortissable à 80.05, le 4 1/2 à 107.87 1/2.

L'Italien suit les rentes et remonte à 96.85.

La Banque de France est à 5.130. L'action du Crédit Foncier est plus recherchée à 1.292.50. Au comptant, les Obligations Foncières et Communales sont demandées, elles tiennent les cours d'hier, elles ne sont pas sujettes aux vives fluctuations de la spéculation. L'obligation communale 3 0/0 nouvelle reste à 440 fr.

La Banque de Paris regagne 2 fr. 50 à 727.50 ; la Banque d'Escompte est à 510, la Société Générale à 455 ; le Crédit Industriel et Commercial est tenu à 680.

La Société des Immeubles de France est toujours dans des conditions de fonctionnement qui justifient des cours bien supérieurs à ceux que la cote enregistre. Elle a fait dernièrement une réalisation immobilière qui influera très-heureusement sur les résultats de l'exercice. L'attention de l'épargne devra se porter sur les titres de cette Société, à raison de leur sécurité et leur rendement élevé.

Console-toi, ajouta-t-il d'un air grave, l'honneur est sauf.

— Ah ! tant mieux, répondit Jean, comme délié d'un poids écrasant. Mais qu'est-ce qu'il y a donc alors ? C'est pourtant bien elle que j'ai vue ?

— Oui, ma nièce.

— Comment, votre nièce ? Je l'ai bien reconnue ; c'est Phanette, elle avait ma lettre à la main.

— Mais oui, c'est ma nièce Phanette.

— De grâce, expliquez-vous, mon oncle. Je n'y comprends rien, et c'est une cruelle attente que la mienne.

— S'expliquer, s'expliquer, ce n'est pas facile avec toi, mon petit Jean. Enfin, te voilà raisonnable. Tu écoutes. Viens, je vais te donner l'explication du mystère, et je t'annonce d'avance que tu vas regretter de ne pas me l'avoir demandée tout de suite, au lieu de dire mille folies comme tu as fait.

Il emmena le jeune homme hors du jardin, sous les grands noyers de la cour.

— Mon cher enfant, lui dit-il, quand tu t'es épris de cette jeune fille, tu étais convaincu, d'une conviction non raisonnée, mais profonde, qu'elle était en toute chose digne de toi. Sans cela tu ne l'eusses point aimée, n'est-ce pas ? Elle t'apparaissait si belle, si bonne, si pure, que tu n'avais aucun soupçon sur l'honnêteté de sa race. Eh bien ! ton cœur avait deviné juste ; malgré toutes les appa-

rences, il a eu raison. Cette petite Phanette, qui se croyait elle-même fille de ce misérable, qui habitait chez lui presque depuis sa naissance, a été reconnue et avouée par moi pour ma propre nièce, pour la fille de ma sœur, de cette pauvre la Tremblaye dont je t'ai souvent parlé.

« Ne fais pas l'incrédule, Jean. C'est ta mauvaise tête qui dit non ; mais je suis sûr que ton cœur est déjà converti. D'ailleurs les preuves sont indéniables. Voici comment tout s'est découvert. »

Et M. de la Hansaye raconta au jeune homme l'histoire de Stéphanette. Jean l'écoutait sans l'interrompre. Seules de fréquentes exclamations trahissaient les émotions multiples et vives qu'il ressentait. Quand le marquis eut achevé son récit :

— O mon oncle, dit Jean, que je suis confus d'avoir agi de la sorte avec vous !

— Eh ! mon lieutenant, je te le disais bien... mais ce n'est pas moi que tu as le plus gravement offensé, ajouta le vieillard d'un air sérieux dont Jean fut dupe, c'est elle.

— En effet, répondit Jean, consterné.

— Mais je suis sûr qu'elle te pardonnera.

— Vous croyez ? dit le jeune homme, dont le visage passa tout d'un coup de la tristesse à la joie.

— Elle est si bonne, mon ami.

— Bonne comme autrefois ? aussi naïve, aussi simple ?

— Encore plus accomplie. Si tu savais quelles

attentions délicates elle a pour moi ; comme elle s'est faite à mes goûts, comme elle recherche uniquement le bonheur des autres.

— Alors, Stéphanette de la Tremblaye n'a rien à envier à ma petite Stéphanette des jours passés ?

— Rien, mon Jean.

— Vous a-t-elle quelquefois parlé de moi ?

— Oui, nous avons un peu causé de toi... oh ! très-peu.

— Et que disait-elle ? m'aime-t-elle encore ?

— Peut-être bien, dit le marquis avec un sourire.

— Alors, mon oncle, laissez-moi courir vers elle, me jeter à ses pieds, lui demander pardon....

— Non, non, n'y va pas, dit le marquis. Tu la ferais mourir, la pauvre petite, avec toutes les émotions que tu lui causes ; tu viens de la fuir ; d'où en est-elle après une scène pareille ? Il faut que je lui parle le premier, et que nous causions de toi à fond. Après cela, tu pourras la voir.

— Puisque vous allez la voir, vous, dites-lui au moins que je ne savais pas, que je regrette...

— C'est entendu.

— Dites-lui que je l'ai toujours et toute seule aimée, que là-bas, loin de vous, à Paris, son image me suivait partout ; dites-lui que j'ai lutté contre son souvenir, que j'ai souffert, que j'ai pleuré, que je ne pouvais triompher d'elle.

— Peuvre enfant !

— Dites-lui qu'à présent je ne combats plus,

que je l'aime de toute mon âme, que...

— Quand aurions-nous fini, mon beau lieutenant, interrompit le marquis, si je te laissais dire tout ce qu'il faudrait lui répéter ? Sois tranquille, je ferai de mon mieux, et je plaiderai pour toi. Mais à une condition.

— Laquelle ?

— C'est que tu vas quitter la Merlinière à l'instant. Stéphanette peut revenir d'un moment à l'autre ; je ne veux pas qu'elle te retrouve ici. Rends-toi chez mon ami Henriet. Raconte-lui ce qui s'est passé aujourd'hui. Vous causerez toute la nuit de Stéphanette, si cela vous plaît, car il est presque aussi enthousiaste que toi de ma nièce, prends-y garde ! Et puis, demain matin, tu m'amèneras Henriet. Je lui ai promis qu'au premier déjeuner, après ton retour, il aurait son couvert mis. Alors, mon Jean, alors... tu la reverras.

Le vieillard s'arrêta un instant et, tendant la main au jeune homme, tout ému, il ajouta :

— Demain, ce sera un beau jour, mon petit Jean.

(A suivre.) BERNARD SEIGNY.

Un oculiste, à un de ses clients qui a perdu la vue et qu'il va opérer :

— Vous avez confiance en moi ?

— Une confiance... aveugle !

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Tous ceux parmi nos concitoyens qui s'intéressent à l'art musical ont applaudi à l'apparition de l'*Harmonie Saumuroise*. Cette heureuse création semblait appelée à développer le goût de la musique et à créer une noble émulation parmi tous les amateurs de notre ville. Mais, paraît-il, — ce qui n'était pas prévu — elle engendre des procès dont le *Patriote de l'Ouest* a cru devoir entretenir le public.

Voici ce que nous lisons dans la feuille anonyme qui est, dans la circonstance, — nous le reconnaissons, — très-exactement renseignée. Notre confrère présente le fait sous ce titre : *Simple questions*.

Des jeunes gens, ou plutôt des enfants, ont-ils le droit d'engager leur avenir par un écrit quelconque ?

S'ils ont signé un acte, cet acte ne doit-il pas être représenté à leur acceptation lorsqu'ils ont atteint leur majorité ?

Les parents de ces enfants ont-ils le droit d'engager l'avenir de leurs enfants au-delà de 24 ans ?

Ces questions me sont suggérées par un fait curieux qui se passe en ce moment à Saumur.

Voici ce fait : M. M..., chef de la musique municipale, il y a une dizaine d'années, fait signer, par quelques jeunes gens, dont l'aîné n'avait pas seize ans, un acte par lequel ils s'engageaient à ne faire partie d'aucune autre musique, ou à payer un dédit.

Depuis plusieurs années, ces jeunes gens, qui sont devenus des hommes, ont quitté la musique municipale.

Une autre musique, qui leur sourit davantage, l'*Harmonie Saumuroise*, se forme, ils s'y font inscrire, et, de ce fait, sont tout surpris de recevoir une assignation d'avoir à comparaître devant M. le juge de paix pour se voir condamner à payer le susdit dédit.

Quelque soit le jugement qui sera rendu, cette façon de faire ne peut certainement qu'attirer de nouvelles sympathies à l'*Harmonie Saumuroise*.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES.

Après examen des rapports établis pour l'année 1882 par les vétérinaires militaires, la commission d'hygiène hippique a classé, dans l'ordre de mérite, les auteurs des meilleurs rapports.

Dans la liste des 35 vétérinaires militaires dont les rapports annuels ont été reconnus dignes d'une mention particulière, M. Dange, de l'École d'application de cavalerie, arrive le troisième.

Le ministre de la guerre a décidé que chacun des vétérinaires désigné recevrait, avec un témoignage de satisfaction, un exemplaire relié du volume des mémoires publiés par la commission d'hygiène hippique,

dans lequel se trouve consignée l'appréciation de son travail.

Ecole de Tir du 5^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Continuation du Grand Concours de Tir à la carabine, le jeudi 13 novembre 1884, de une heure à trois heures 1/2 du soir, au Stand de l'École Mutuelle des Récollets.

Il reste à tirer 130 cartons, après lesquels le Tir sera clos et les noms des lauréats proclamés.

Tout le monde est admis à prendre part au concours, à partir de l'âge de 16 ans.

NOUVEAUX TARIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIAUX DE PETITE VITESSE.

La Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure les *nouveaux tarifs généraux et spéciaux de petite vitesse* qu'elle se propose d'appliquer sur l'ensemble de son réseau tel qu'il a été constitué par la loi du 20 novembre 1883.

Ces tarifs annuleront et remplaceront les tarifs actuellement en vigueur sur toutes les lignes du réseau d'Orléans, ainsi que ceux des chemins de fer de l'Etat, maintenus provisoirement en application sur les lignes qui lui ont été cédées.

Un exemplaire des livrets contenant ces tarifs est déposé dans toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, où le public peut en prendre connaissance.

L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE.

Une question va être adressée au ministre de l'instruction publique au sujet des décisions prises par certains inspecteurs primaires, qui, ne tenant aucun compte de la circulaire de M. Fallières, ont voulu, comme présidents de la commission scolaire, contraindre des pères de famille à envoyer leurs enfants aux écoles communales. Ces enfants, âgés de neuf ou dix ans, élevés dans leurs familles par des précepteurs, ont une instruction bien supérieure à celle qui est donnée dans les écoles laïques; mais les inspecteurs ont prétendu qu'ils ne répondaient pas au programme scolaire, et ils ont considéré comme nuls et non avenus les cahiers des élèves.

Les pères de famille ont refusé d'obéir aux injonctions de la commission scolaire; on les menace de huit jours de prison. L'un d'eux est un fonctionnaire, proche parent d'un député républicain: ses enfants, à huit ans, parlent l'Anglais, l'Allemand, l'Italien; la commission les a néanmoins considérés comme étant sans instruction.

ASSASSINAT. — M. Bonneau, minotier à Pas-de-Jeu, possédait sur la Dive, non loin de Pas-de-Jeu, un moulin dit moulin de Rivière. Le 31 octobre, M. Bonneau, revenant du marché de Thouars, descendait à la gare de Pas-de-Jeu à sept heures et demie

du soir. Là il s'arrêtait à l'auberge, puis reprenait le chemin de son moulin. Entre la gare et le moulin de Rivière, à 500 mètres à peu près de celui-ci et 800 mètres de la gare, se trouve un endroit entièrement désert. Bonneau arrivait à cet endroit, lorsqu'un coup de fusil partit de derrière un vieux mur en ruine. Bonneau, atteint par une balle, se mit à courir dans la direction de sa demeure; mais, épuisé par la perte du sang qui s'échappait de sa blessure, il s'affaissa dans un pré, à 300 mètres environ de sa maison. C'est là que sa femme l'ayant trouvé le fit transporter chez lui par ses domestiques.

La balle avait pénétré au-dessous du sein droit et était ressortie au-dessus de l'omoplate droite.

Interrogé, le blessé ne put donner aucune indication de nature à aider les recherches de la justice.

Une enquête est ouverte. Bonneau était porteur d'une somme de 270 fr. qui ont été retrouvés sur lui. Ce crime a vivement impressionné la population de Pas-de-Jeu.

Bonneau a succombé à sa blessure dans la nuit du 4^e au 2 novembre.

CONCOURS MUSICAL EN 1885 A POITIERS.

Nous lisons dans l'*Orphéon*, organe des sociétés musicales de France :

« Un grand concours d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares, sera ouvert à Poitiers les 25 et 26 mai de l'année prochaine. C'est la société musicale l'*Union poitevine* qui s'est mise à la tête de cette organisation. La devise de cette Société : « Plaisirs, bienfaisance », nous donne dès maintenant la preuve d'une réussite complète : on ne doit pas en effet trouver de dissidents, et certainement les Sociétés musicales qui se rendront à Poitiers n'auront qu'à se louer de l'antique urbanité des habitants et de la réception cordiale qu'elles y trouveront. »

Le choléra à Nantes.

Situation sanitaire de la ville de Nantes, le 7 novembre, de minuit à minuit : 8 cas, dont 4 peu graves.

Un seul décès cholérique en ville. Un seul décès également au pavillon d'isolement à Saint-Jacques.

Publications de mariage.

Arthur-Adolphe Ripault, caissier, de Saumur, et Marie-Françoise Gaugain, sans profession, de Longué.

Jean Meyniel, journalier (veuf), et Léonie Robinau, chapelière, tous deux de Saumur.

Jules-Elie Vaillant, cultivateur, d'Aubigné, et Augustine-Mélanie Lizé, domestique (veuve), de Saumur.

Eugène Gautier, greffier du tribunal de commerce de Saumur, et Marie-Eugénie Grolleau, sans profession, de Cholet.

Nous recommandons tout particulièrement, pour le vinage des vins, les *Sucres cristallisés de canne*, vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE; ils sont réellement supérieurs à tous.

L'INSERTION parue dans l'*Echo Saumurois* les 31 octobre, 1^{er} et 4 novembre, concernant un magasin de vins en gros à céder, a pu donner lieu à de fausses interprétations.

Cette annonce ne concernait nullement l'ancienne maison de M. Deschamps fils, située à la Croix-Verte, laquelle est cédée depuis quelques années à M. Brisson, mais bien un établissement situé à Noyant, appartenant à M. Beurois.

La 17^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

L'auteur y achève son étude de la Poméranie et y commence celle de la Posnanie, ou province de Posen.

Outre une carte de Stettin et de ses environs, quatre gravures ornent le texte : La place du marché à Greifswald, une vue de Koslin, et deux vues de Posen.

Marché de Saumur du 8 Novembre

Blé semence (l'h.)	15 25	Huile de noix.	50 130 —
From. 1 ^{re} q. (l'h.)	15 —	Graine trèfle	50 — —
Froment (l'h.)	77 —	— lin. . .	70 — —
Halle, moy. . .	77 14 99	— luzerne	50 — —
Seigle.	75 11 —	Foin (dr. c.)	780 70475
Orge	65 11 75	Luzerne —	780 68472
Avoine h. bar.	50 8 50	Paille —	780 40445
Fèves.	75 13 —	Amandes . .	50 — —
Pois blancs . .	80 35 —	Cire jaune. .	50 190 —
— rouges . . .	80 28 —	Chanvres 1 ^{re}	— — —
Colza	65 23 50	qualité (52 k. 500)	43 —
Chenevis . . .	50 — —	2 ^e —	40 —
Farine, culas.	157 44 —	3 ^e —	37 —

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8^e année). J. BRETON, administrateur.

Lundi 10 novembre 1884,

RIGOLETTO

Opéra en 4 actes, paroles de E. Dupré, musique de VERDI.

Distribution :

Le duc	MM. Grandville.
Rigoletto	Dechesne.
Sparafucille	Neveu.
Manterane	Bastin.
Barsa	Demon.
Marcello	Pascaud.
Ceprano	Boucher.
Gilda	M ^{mes} Dorlan.
Madeleine	Dupouy.
La comtesse	Prudhomme.
Un page	Marcelle.

On commencera par :

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Scribe, musique d'ADOLPHE ADAM.

Distribution :

Max	MM. Neveu.
Daniel	Noë Cadeau.
Betty	M ^{lle} Dupouy.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MARIELLE

Un jour, un éclat eut lieu : il fut terrible.

Marielle était allée laver les linges et les draps du ber de l'enfant, au douai. Ma belle-sœur, lorsqu'elle entra, lui demanda sèchement le savon.

— Il est consommé, dit Marielle; j'avais beaucoup à blanchir.

— Consumé une pièce de savon de cette taille ! s'écria Simone. Ça, fit-elle, le poing sur la hanche, tu vois aigre, tu t'amuses à froter les pierres du lavoir avec ! Economise-le ou j'te flanque une claque qui le rougira la joue comme berline. C'est comme la chandelle, tu en uses des livres la nuit à je ne sais quel usage !

Sous couleur de veiller mon p'tit, tu te fais lire et écrire des bêtises de demoiselle qui ne sont d'aucune utilité. Dorénavant, berce Yau-oui sans lumière; s'il pleure, rallume la chandelle, et étends-la quand il s'endormira. Je n'entends pas plus, puisque je suis sur l'article dépense, te fournir des dentelles à vingt-cinq sous l'aune pour les tabliers et tes coiffes. Rehausse tes sabots quand ils fêleront, j'y ferai clouer un cercle en fer battu et ils iront longtemps. Va étendre maintenant

le linge au jardin, casse le fagot après et pétris la pâte du pain. Allons. Allons, dépêche et file te plaindre à ton Olivier, rapporte-lui que je te recampe dans ta condition, envenime tout, est-ce que je ne vois pas tes intrigances, mijaurée, sournoise... Tu chimes ! ça te déferre que l'on pénètre tes desseins, tes diffamations et tes calomnies ! Tu auras beau faire ta Marie bon-bec, exciter Olivier contre sa famille, il ne t'épousera pas, j'y mettraï ordre; car ce que tu veux, c'est l'amener à l'épouser !

Marielle ne releva point cette insigne fausseté. Elle ne répondit point à ces injures. Je la vis seulement courber la tête et réprimer un mouvement d'indignation, quand Simone répétait : oui, oui, l'amener à l'épouser, voilà ce que tu cherches, ce que tu veux.

— Épouser qui ? demanda ma mère du haut de l'escalier du grenier qu'elle descendait, attirant une falourde de bois.

— Votre fils, pardi ! lui cria sa bru.

— Mon fils !... tu dis qu'elle veut épouser mon fils !

— Olivier Kerrilis, propriétaire-cultivateur de la Clarté en Perros par Lannion, glapit Simone.

Ma mère lâcha sa falourde. Le bois rebondit de marche en marche avec fracas et s'éparpilla dans la pièce, tandis qu'elle sautait sur Marielle qu'elle empoigna par la jupe, attira, saisit à bras le corps

et secoua en grondant.

— Ah ! c'est ça ton idée ? Je suis aise de l'apprendre. Je comprends pourquoi la belle renvoyait les galants : aucun mariage n'était assez cossu, Mamzelle visait au coq. Il lui fallait le plus riche garçon de l'endroit, le plus joli homme, le plus monsieur. On t'en donnera des riches et des jolis, gneuse sans le sou que tu es ! Fille sans père, ni baptême, ni bon Dieu probablement.

— Ma mère...

— Clos ton bec et retiens ceci, pécore. Si tu t'avisés d'exploiter Olivier, de l'enjoler, de lui soustraire des promesses, je te régèlerai d'une volée de bois vert et je te fiche à la porte. Quant à lui, s'il t'écoute, je le déshérite, je le chasse, je lui interdis la maison et je... me noie dans l'étang du presbytère, où Marianne Corbin se précipita après le déshonneur de son Jacques, qui épousa Jeanne Ridem, la bâtarde de Cavan.

— Elle se moque bien de votre noyade et de votre déshérite. Ses filets sont tendus en rivière, le poisson glisse sous leurs mailles; un de ces quatre matins, Olivier, le gobeur d'hameçons, vous enverra par ministère d'huissier un papier paraphé, vous sommant d'unir la fille au gars.

— Mon Dieu ! s'écria Marielle, qui me défendra d'aussi odieux projets ?

— Moi ! m'écriai-je, transporté d'indignation. J'étais présent, mais occupé à ranger les sangles,

des chevaux derrière l'armoire aux provisions, les femmes ne m'avaient pas remarqué. Stupéfait des brutalités de Simone, de son ordre à Marielle de chausser des sabots, de découper les dentelles de ses coiffes et des insinuations perfides sur les tentatives de captation qu'elle lui prêtait, j'étais resté sans mouvement et sans voix. Au cri de la pauvre enfant conjurant quelqu'un de la défendre, mon cœur se souleva dans ma poitrine, je m'élançai entre les femmes et j'arrachai Marielle à ma mère.

— Toi ici ! s'écria-t-elle ! Où te cachais-tu ?

— Je ne me cachais pas, ma mère, je n'ai pas à me cacher.

— Il nous espionnait, dit Simone.

— Tu mesures les autres à ton aune, infâme menteuse.

— A-t-on idée d'une grossièreté pareille ! cria Simone.

— Mon fils, respectez votre sœur.

— Je respecte ce qui est respectable; mais cette femme ne l'est pas, ne l'est plus. Elle diffame, elle calomnie une pauvre enfant dont elle a juré la perte. Marielle, qu'elle abreuve d'humiliations et d'outrages, est pure de tout acte tendant à me captiver.

— Diot d'Olivier, siffa Simone.

— Casseras-tu tes attaques, vipère de l'enfer ! dis-je d'une voix tonnante.

Et hors de moi, ne me possédant plus, je fis un pas, la main levée sur ma belle-sœur.

Blême de terreur, Simone se recula.

(A suivre.) AUGUSTA COUPEY.

L'EAU de SUZ

Vaccin de la Bouche
Supprime
INSTANTANÉMENT
et TOUJOURS les

MAUX de DENTS

et, par conséquent,
l'Extraction & l'Amputation
S'adresser à M. Suz, 40, Rue Ampère, PARIS

Se trouve à Saumur, chez MM. DÉCART, coif.-parf.; BOUCHET, coiffeur, 2, rue St-Jean; RENÉ, coif.-parf., 39, rue St-Jean; LAUMONDAIS, pharmacien, 58, place de la Bilange.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

PAR LICITATION
Entre Majeurs et Mineurs.

1^o De la Métairie de Champfort, située commune de Louresse-Rochemenier, d'une contenance de trente-un hectares cinquante-six ares trente centiares. Mise à prix: trente-six mille francs, ci..... 36.000

2^o De la Closerie de la Largerie, située commune de Noyant-la-Plaine, et par extension en celles d'Ambillou et de Brigné, d'une contenance de treize hectares environ. Mise à prix: trente mille francs, ci..... 30.000

3^o De la Closerie de la Maison-d'Ardoises, située commune de Noyant, et par extension commune de Brigné, d'une contenance de huit hectares soixante-dix ares dix centiares. Mise à prix: dix-huit mille francs, ci..... 18.000

4^o D'une Maison d'habitation, avec dépendances, située à la Grezille, commune d'Ambillou. Mise à prix: deux mille francs, ci..... 2.000

A reporter... 86.000

Report... 86.000

5^o De six hectares soixante-onze ares quarante centiares de terres et vignes, en plusieurs morceaux, situés commune d'Ambillou. Mise à prix: vingt mille francs, ci..... 20.000

6^o De quatre hectares seize ares dix centiares de terres et vignes, en plusieurs morceaux, situés également commune d'Ambillou. Mise à prix: sept mille francs, ci..... 7.000

Total des mises à prix: cent treize mille francs, ci..... 113.000

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e Paul TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, en la salle de la Mairie de Louresse-Rochemenier, le DIMANCHE 30 NOVEMBRE 1884, heure de midi.

Les immeubles ci-dessus, à l'exception de la maison d'habitation, sont susceptibles d'être subdivisés.

S'adresser, pour tous renseignements:

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 42, poursuivant la vente;

2^o A M^e Paul TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire, V. LE RAY.

A AFFERMER

A TITRE DE FERME

Pour la Toussaint 1885

1^o LA FERME DE COURBETTE, située à Courbette, commune d'Allonnes, exploitée par le sieur Joseph Méchine;

2^o LA FERME DE LA CARPENTERIE, située à Courbette, commune d'Allonnes, exploitée par le sieur Auguste Fournier.

S'adresser à M. LE HOUX, à Courbette. (842)

Matelas neufs, Contil fil,

DEPUIS 25 FR.

Pesant 16 à 18 kilos.

S'adresser, 58, quai de Limoges, chez M. LEPEYRE. (900)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

Médailles aux Expositions universelles de Lyon 1872, Paris 1855, 1867 et 1878, Londres 1862, Amsterdam 1883, Troyes 1883, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier-bandagiste.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répanu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

1^o Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires;

2^o Suppression des goudons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goudons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;

3^o Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;

4^o La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
6	55	6 05	7 24	9	1 15	3 45	6 49	9 45	1 53	5 04	8 30	11 10	
9	13	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	7 04	10 10	2 03	5 20	8 46		
1	25	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54		
3	32	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	
7	15												
10	36												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
8	21	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	12 50	
9	37	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	1 28	
12	48	7 02	8 11	2 11	5	8 51	6 07	9 18	1 37	4 47	8 05	1 57	
4	44	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	6 17	9 27	1 52	5 04	8 30	2 52	
7	4	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	6 27	9 35	2 01	5 12	8 40	3 18	
10	24						6 49	9 45	2 28	5 40	9 06	3 36	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.		MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.		POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.									
		Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
		7 23	1 55	8 35	12 50	6 10	5 50	12 50	6 10	6 28	1 28	7 08	7 56
		8 20	2 51	9 35	1 28	7 08	6 28	1 28	7 08	6 55	1 57	7 56	9 18
		8 34	3 4	10 14	2 52	8 18	7 50	2 52	8 18	7 50	2 52	8 18	9 18
		9 27	3 54	11 2	3 36	9 06	8 42	3 36	9 06	8 42	3 36	9 06	10 28
		9 57	4 24	11 27	4 14	9 24	9 24	4 31	11 7	9 24	4 31	11 7	
		10 32	4 56	12 1									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur;

Certifié par l'imprimeur soussigné.